

Compte rendu de l'entretien avec Eric MICHELON
Lundi 25 septembre 2017 au SDIS de l'Ardèche – Service Technique

LSPCC :

LSPCC acheté par le SDIS : Toujours contrôlé par le SDIS, utilisé en manœuvre par les JSP et peut être opérationnelle en intervention.

LSPCC acheté par l'UDSP : 4500 Euros, contrôlé par le salarié de l'UDSP, à utiliser en manœuvre uniquement, ne peut être opérationnelle en intervention.

Il aurait fallu que l'opération transite par le SDIS de l'Ardèche. Aujourd'hui le prestataire du SDIS ne fait que les marques achetées par le SDIS.

Habillement :

Prise en charge par le SDIS de 100 galons blanc, ensuite prise en compte par les écoles directement. Le logisticien se déplace dans les écoles pour les prises de mesure. Les rendez-vous sont fixés par le service habillement les mercredis de septembre et octobre.

A la fin des JSP2, le paquetage habillement doit être rendu au SDIS impérativement, ensuite pas de changement, les JSP3 reçoivent le paquetage SPV.

- En 5 ans le SDIS de l'Ardèche a financé **48 000 €uros** d'habillement JSP,
- **6 000 €uros** de renouvellement en habillement des JSP,
- Habillement pour un JSP3 : **600 €uros,**
- Habillement pour JSP 1 et 2 : **350 €uros,**

**L'animateur de la commission JSP-Sport,
Olivier DOMINIQUE**

Compte rendu validé par Eric MICHELON le 03.10.17